
Lors du comité syndical du 28 octobre dernier, le SYDED a décidé de créer la commission consultative des IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) à compter du 1^{er} janvier 2023 dont la présidence a été confiée à Pascal DUCRET, 3^{ème} Vice-Président du SYDED (la délibération suite à cette décision, est jointe à la présente). Cette commission vous permettra de disposer directement d'informations et de vous permettre de faire des propositions sur cette compétence que vous avez transférée au SYDED courant 2022.

Cette commission est constituée ainsi :

- ▶ Présidence assurée par le troisième Vice-Président ;
- ▶ Les 7 membres de la commission électrification sont membres de droit ;
- ▶ Les collectivités ayant transféré leur compétence au SYDED désignent chacune un membre.

La commission a vocation à se réunir à l'initiative du Président, jusqu'à 4 fois par an, afin de remettre un avis consultatif au comité syndical du SYDED sur les sujets concernant les IRVE (implantations, tarifs, dispositifs de financement...).

C'est pourquoi, je vous remercie par avance de désigner un membre vous représentant pour cette commission consultative.

Nous serons amenés à le contacter pour les réunions.

Bien cordialement,

Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

SYDED

(Syndicat mixte d'énergies du Doubs)
33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON



OBJET :

**IRVE - COMMISSION
CONSULTATIVE**

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 28 octobre 2022

Délibération n° 2022/42

L'an deux mille vingt-deux,
Le 28 octobre à 17 heures 30

MEMBRES :

En exercice : 40

Présents : 26

Représentés : 3

Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 29

Absents excusés : 10

Absents : 4

Le comité syndical du SYDED s'est réuni au SYDED, 33 rue Clément Marot, à Besançon, après convocation légale, sous la présidence de Patrick CORNE, Président.

Secrétaire de séance : Daniel GRANJON.

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents : Christophe ANDRÉ, Henri BERMOND (*à compter de la délibération 33*), Emile BOURGEOIS, Jean-Michel CAYUÉLA (*à compter de la délibération 32*), Patrick CORNE, Claude COURVOISIER, François CUCHEROUSET, Jacques DEMANGEON, Pascal DUCRET (*pouvoir de Marc TIROLE*), Sarah FAIVRE, Yves GAMELON, Daniel GRANJON (*pouvoir de Magali DUVERNOIS*), Maurice GROSSET, Jean-Emmanuel LAFARGE, Michel LAURENT, Roland MARTIN, Evelyne MERCIER, Anthony NAPPEZ, Benoit PARENT, Laurent PETIT, Yannick POUJET (*pouvoir de Lorine GAGLILOLO*), Franck RACLOT, Jean-Marie SAILLARD, Olivier TRAVERSIER, Pierre VAUFREY, Marie ZÉHAF.

Étaient excusés : Frédéric CARTIER, Daniel DEFASNE, André-Marie DEPOUTOT, Magali DUVERNOIS (*pouvoir à Daniel GRANJON*), Lorine GAGLILOLO (*pouvoir à Yannick POUJET*), Yves GUYEN, Didier PAINEAU, Marc TIROLE (*pouvoir à Pascal DUCRET*), Charlene VERMOT-DESROCHES, Ghislaine VUILLIER.

DATE DE LA CONVOCATION :

21 octobre 2022

Étaient absents : Laurent CROIZIER, Ludovic FAGAUT, Aymeric MAIRE, Carole THOUESNY.

NOTA :

Cette délibération est publiée en
novembre 2022
sur www.syded.fr.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

30 collectivités adhérentes ont transféré leur compétence IRVE au SYDED pour un total de 46 bornes. Il est proposé de créer une commission consultative, constituée ainsi :

- ▶ Présidence assurée par le troisième Vice-Président ;
- ▶ Les 7 membres de la commission électrification sont membres de droit ;
- ▶ Les collectivités ayant transféré leur compétence au SYDED désignent chacune un membre.

La commission aurait vocation à se réunir à l'initiative du Président, jusqu'à 4 fois par an, afin de remettre un avis consultatif au comité syndical du SYDED sur les sujets concernant les IRVE (implantations, tarifs, dispositifs de financement...).

Le secrétariat serait assuré par les services du SYDED.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président Patrick CORNE, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De créer la commission consultative des IRVE à compter du 1^{er} janvier 2023 ;**
- ▶ **De confier la présidence de cette commission à Pascal DUCRET, 3^{ème} Vice-Président du SYDED ;**
- ▶ **De désigner les 7 membres de la commission électrification du SYDED comme membres de droit de la commission consultative IRVE ;**
- ▶ **De solliciter chaque collectivité ayant transféré sa compétence, et ayant au moins une IRVE en service, afin qu'elle désigne un membre pour cette commission consultative.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE